

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : R-4141-2020

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01)

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD., société dûment incorporée faisant affaires au Québec sous le nom **LES ENTREPÔTS COSTCO**, ayant un établissement au 2999, autoroute 440 Ouest, dans la ville de Laval, province de Québec, H7P 5P4

DEMANDE D'INTERVENTION

(Articles 15 et suivants, Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, R.R.Q., c. R-6.01, r. 4.1)

1. Costco Wholesale Canada Ltd. (« Costco ») est une société par actions canadienne qui exerce ses activités dans des magasins de la province de Québec, où elle vend divers biens en poursuivant une stratégie commerciale de bas prix.
2. En octobre 2000, Costco a amorcé la vente au détail d'essence à ses locaux situés au 1001, boulevard Jean-Baptiste-Rolland Ouest, dans la Ville de Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T6, et depuis, a ouvert quinze autres essenceries dans la province de Québec, situées respectivement aux adresses suivantes :

Anjou

7373, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2V2

Boucherville

635, chemin de Touraine
Boucherville (Québec) J4B 5E4

Brossard

9430, boulevard Taschereau
Brossard (Québec) J4X 2W2

Candiac

60, rue Strasbourg
Candiac (Québec) J5R 0B4

Drummondville

105, rue Robert-Bernard

Drummondville (Québec) J2C 0P6

Laval

2999, autoroute 440 Ouest
Laval (Québec) H7P 5P4

Lévis

1160, rue de la Concorde
Lévis (Québec) G6W 0M4

Montréal

300, rue Bridge
Montréal (Québec) H3K 2C3

Québec

440, rue Bouvier
Québec (Québec) G2J 1E3

Sainte-Foy

3233, rue Watt
Québec (Québec) G1X 4W2

Saint-Hubert

1000, boulevard Saint-Bruno
Saint-Bruno (Québec) J3V 6P4

Sherbrooke

3800, boulevard de Monseigneur-Fortier
Sherbrooke (Québec) J1L 0J6

Terrebonne

870, montée Des Pionniers
Terrebonne (Québec) J6V 1N9

Trois-Rivières

3000, boulevard des Récollets
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 6J2

Vaudreuil-Dorion

22400, chemin Dumberry
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0M8

3. Par conséquent, Costco sera directement affectée par la décision de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le présent dossier.
4. Costco a participé, à titre d'intervenante, aux audiences de la Régie dans les dossiers R-3469-2001, R-3499-2002, R-3517-2003, R-3528-2004, R-3655-2007, R-3694-2009, R-3787-2012, R-3928-2015 et R-4035-2018.

5. La Régie a décrit le modèle d'affaires de Costco à Saint-Jérôme en matière de vente d'essence de la manière suivante, tel qu'il appert à la page 15 de la décision de la Régie, numéro D-2003-126, en date du 26 juin 2003 dans le dossier R-3499-2002 :

« Le modèle d'affaires de Costco représente une nouvelle façon efficace de faire le commerce au détail d'essence caractérisée par un volume de ventes nettement supérieur au volume efficace déterminé par la Régie dans sa décision D-99-133. Les commerçants pratiquant cette nouvelle façon de faire imputent leurs coûts d'exploitation sur des volumes supérieurs et sont, par conséquent, en mesure de baisser leur prix de vente par litre d'essence.

Costco vend de l'essence selon la même stratégie de commerce qui anime ses autres activités, à savoir la vente d'un grand volume de marchandises au plus bas prix possible avec un roulement rapide d'inventaire. Costco dit être profitable avec des marges brutes plus minces que les grossistes, les détaillants à escompte et les supermarchés.

L'essencerie Costco est conçue pour vendre plus de 10,5 Ml d'essence. Elle a été configurée afin de donner un accès direct au stationnement du magasin. Il s'agit d'un libre-service vendant uniquement de l'essence. Elle est constituée de douze postes de ravitaillement répartis sur trois îlots avec méthode de paiement à la pompe. Aucun paiement en argent comptant ou chèque n'est accepté; seules les cartes de crédit American Express, American Express Costco et Costco ainsi que les principales cartes de débit sont acceptées.

L'essencerie n'est accessible qu'aux détenteurs de la carte de membre Costco. Cette carte est requise pour acheter de l'essence et activer les postes de ravitaillement. Un seul employé, qui ne porte pas d'uniforme, est présent sur le site durant les heures d'ouverture de l'essencerie qui sont pratiquement les mêmes que celles du magasin, soit 84 heures par semaine. Les prix ne sont pas affichés au grand public, mais uniquement à l'intérieur du magasin. »

6. Considérant qu'en 2002, la Régie était d'avis que « [l]'essencerie de Costco possède des caractéristiques propres qu'on ne retrouve pas chez aucun autre joueur au Québec qui, à bien des égards, constituent une nouvelle façon de faire le commerce au détail de produits pétroliers au Québec » (Régie de l'énergie, D-2002-80, 12 avril 2002, p. 24), Costco peut encourager et appuyer un regard nouveau sur la façon de calculer l'estimé des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel selon l'article 59 de la

*Loi sur la Régie de l'énergie*¹ et a donc l'intérêt requis pour intervenir dans le présent dossier.

7. Pour ces motifs, Costco demande la permission d'intervenir afin de participer à l'audience au sujet du montant de trois cents et demi (0,035 \$) constituant l'estimé des coûts d'exploitation fixé par la Régie au terme de sa décision D-2013-087.
8. Costco a l'intention de commenter les changements récents survenus dans le marché de la vente au détail d'essence, surtout depuis la décision D-2018-087 rendue par la Régie. Costco présentera une preuve écrite donnant un aperçu du marché de la vente au détail d'essence au Québec et au Canada, ainsi que de la manière véritablement efficace de vendre de l'essence aux consommateurs. Une liste des sujets plus détaillée est annexée à la présente demande.
9. Cependant, Costco soumet qu'il n'y a aucun motif de croire que la Régie parviendra à une décision différente de ses décisions antérieures (D-2013-087, D-2015-111 et D-2018-87), malgré la preuve contradictoire et insuffisante présentée lors des audiences ayant mené à ces décisions.
10. Costco a estimé de façon préliminaire qu'elle aura besoin d'une heure afin de présenter ses observations, sujet à son droit de répondre à toute preuve et à toute argumentation soumise.
11. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCORDER à Costco Wholesale Canada Ltd. le statut d'intervenante dans le présent dossier;

LE TOUT soumis respectueusement.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

MONTRÉAL, le 19 février 2021

(s) Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.

Avocats de l'intervenante

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD.

M^e Christopher Richter

crichter@torys.com

Tél. : 514.868.5606

M^e Se-Line Duong

sduong@torys.com

Tél. : 514.868.5627

1, Place Ville Marie, bureau 2880

Montréal (Québec) H3B 4R4

Télé. : 514.868.5700

notifications-mtl@torys.com

Numéro d'impliqué permanent : BS-2554

Notre référence : 40069-2003

COPIE CONFORME

Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.

Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.

No : R-4141-2020

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01)

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD., société dûment incorporée faisant affaires au Québec sous le nom **LES ENTREPÔTS COSTCO**, ayant un établissement au 2999, autoroute 440 Ouest, dans la ville de Laval, province de Québec, H7P 5P4

Intervenante

DEMANDE D'INTERVENTION
(Articles 15 et suivants, Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, R.R.Q., c. R-6.01, r. 4.1)

COPIE

M^e Christopher Richter
crichter@torys.com
SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.
1 Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4
Tél. : 514.868.5606 | Téléc. : 514.868.5700
notifications-mtl@torys.com

BS-2554

Notre référence : 40069-2003